



Fiche d'information

Date :

7 novembre 2018

Domaine des soins : mesures en cours de la Confédération

1. Mesures visant à améliorer la situation relative au personnel qualifié dans le domaine des soins : masterplan « Formation aux professions des soins » 2.0

En 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport final relatif au masterplan « Formation aux professions des soins ». Ce projet a été lancé en 2010 dans le but de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des soins. Malgré sa concrétisation, des problèmes de recrutement subsistent. De 2010 à 2014, sur cinq professionnels engagés dans ce domaine en Suisse, trois ont été formés dans notre pays. Le recrutement est particulièrement ardu dans les soins de longue durée : les titres décernés en 2014 couvraient seulement 43 % des besoins annuels de relève. Dans ce contexte et avec la prévisible dégradation de la situation en matière de recrutement du fait de l'acceptation, en 2014, de l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil fédéral a chargé, en 2016, le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer d'autres mesures avec les cantons et les organisations du monde du travail. L'objectif prioritaire est d'inciter les professionnels à exercer leur métier plus longtemps, de faciliter la reprise de l'activité et de permettre de mieux exploiter le potentiel en matière de formation et de recrutement.

1.1 Mesures de rétention du personnel dans les soins de longue durée

Pour maintenir le personnel dans la profession, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) entend améliorer l'environnement de travail dans les établissements de soins de longue durée. Les employés doivent bénéficier d'un cadre général qui leur permette de s'identifier à leur profession et à leur établissement et les motive à y rester plus longtemps. À cette fin, l'OFSP met en œuvre trois mesures successives. La première concerne le développement d'un questionnaire électronique permettant de mesurer les facteurs déterminants dans l'environnement de travail. Parallèlement, des amorces de solutions définissant comment les établissements de soins de longue durée pourraient améliorer ces facteurs ont été élaborées. À l'heure actuelle, on étudie si cet instrument est compatible avec le quotidien de diverses institutions. À l'avenir, les entreprises pourront, grâce au questionnaire, analyser leur situation et, le cas échéant, l'améliorer.

1.2 Recrutement de personnel par une campagne de valorisation et un programme de réinsertion

En collaboration l'OFSP, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) conçoit une campagne visant à revaloriser l'attrait des formations et des carrières dans les soins de longue durée. Lancée par Curaviva Suisse, Aide et soins à domicile Suisse et OdASanté, cette campagne doit inciter avant tout les étudiants et les professionnels de la santé à suivre une formation

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, division Communication et campagnes, section Médias et communication, media@bag.admin.ch
www.bag.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

dans les soins de longue durée, les informer sur les options de carrière et éliminer les préjugés. Elle se déroule jusqu'à la fin de cette année.

En outre, sur mandat du Conseil fédéral, le SEFRI soutiendra financièrement les programmes cantonaux de promotion destinés aux personnes souhaitant travailler à nouveau dans les soins de longue durée. En prenant en charge les coûts des cours correspondants, la Confédération et les cantons devraient, entre 2018 et 2022, inciter au total 2000 professionnels des soins diplômés à reprendre une activité dans ce domaine. Ces coûts oscillent entre 2000 et 5000 francs par cours et par personne.

2. Programmes de promotion découlant de la convention « FKI plus »

En 2016, le Conseil fédéral a adopté deux programmes de promotion dans le domaine de la santé. Ces programmes, qui découlent de la convention « FKI plus », aident à recruter davantage de main-d'œuvre indigène et à mieux coordonner la collaboration entre ces fournisseurs de prestations. Ceci est d'autant plus important qu'à l'avenir, un nombre croissant de personnes auront besoin de prestations de soins. L'offre doit correspondre à cette demande croissante afin de continuer à garantir des soins de qualité.

2.1 Programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé »

Le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé » vise à améliorer l'efficacité et à renforcer la collaboration entre les professionnels de la santé. Le programme se déroule en deux temps. La première phase (2017 – 2020) vise à mener des projets de recherche dans deux volets : le premier porte sur de nouvelles bases de connaissances pratiques pour promouvoir l'interprofessionnalité ; le second, qui concerne des modèles de bonnes pratiques, comprend l'analyse et la documentation d'instruments et d'offres ayant valeur d'exemples. Ces outils serviront aux acteurs à développer leurs propres offres dans la formation interprofessionnelle ou l'exercice de la profession.

2.2 Programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants »

Le programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants » doit permettre de cerner les besoins des personnes concernées. Il vise à développer des offres de décharge pour les proches aidants afin qu'ils puissent continuer à travailler. Composé des volets « base de connaissances » et « modèles de bonnes pratiques », il est mis en œuvre de 2017 à 2020. En 2018, tous les chercheurs réalisent des sondages auprès des proches aidants, des services proposant des offres de décharge ainsi que des petites, moyennes et grandes entreprises.

3. Train de mesures « Soins de longue durée »

Adopté en 2016, le train de mesures concerne des projets de la Confédération et des cantons menés dans les domaines suivants : prévention, proches aidants, personnel, approvisionnement, qualité, efficacité ainsi que monitoring et recherche. Conçu avant tout comme un instrument de communication, le paquet de mesures montre dans quels domaines la Confédération et les cantons contribuent à relever les défis posés aux soins de longue durée. Il est prévu de le mettre régulièrement à jour.